

A L'ATTENTION DE LA DIRECTION

Suite à votre mail du 6 janvier ayant pour objet « rappel: transmission rapports », nous souhaitons vous faire part de notre mécontentement, tant sur la forme que sur le fond. **Vous nous interpellez comme si vous veniez de découvrir que nous n'étions pas à jour dans le dépôt des rapports, alors que cette difficulté est loin d'être récente.** La direction aurait pu faire le choix d'aborder ce sujet lors de la dernière réunion départementale du 13 décembre 2021, favorisant ainsi le dialogue et la concertation, en lieu et place vous avez opté pour l'injonction de faire, suite à un échange avec les JAP.

Vous posez le constat que nous ne remettons pas les rapports en temps et en heure et vous considérez qu'en terme de RH nous ne sommes pas en difficulté ! Quelle violence pour les collègues de Bressuire qui sont en sous-effectif.

L'administration raisonne uniquement en termes de ratio, nombre de CPIP ETP / nombre de PPSMJ, toutes **nos tâches annexes sont occultées**, celles-ci grèvent considérablement notre emploi du temps (réunions institutionnelles, investissement dans les actions collectives, justice restaurative, lutte contre la radicalisation, encadrement des stagiaires, multiplication des écrits...), la preuve en est que nous dépassons notre quota d'heures de travail.

De la même manière, **l'impact sur notre travail et sur nos vies personnelles, du contexte sanitaire actuel n'est pas pris en compte. Pour rappel un de nos collègues a souhaité démissionner récemment, une collègue est en arrêt depuis plusieurs mois, certaines d'entre nous vous ont fait part de leur mal-être tandis que d'autres sont en train de s'épuiser physiquement et moralement pour la bonne continuité du service public.**

Malgré tout, nous sommes toujours disposées à venir nous soutenir les unes les autres quand il y a des difficultés (ex : pb RH au sein des antennes), nous acceptons les nouvelles contraintes que nous impose la MA, nous effectuons les R59, ... Notre bonne volonté paraît acquise et on nous en demande toujours davantage.

Actuellement, **nous avons le sentiment d'être directement exposées au desideratas des magistrats, à leurs remontrances, et votre mail nous le confirme. La loi ne nous impose rien personnellement, elle impose au SPIP un certain nombre de missions et l'administration doit mettre en place les moyens pour y parvenir.** Une remise des **rapports dans un délai conforme aux textes en vigueur nécessite des moyens adaptés**, plutôt qu'une injonction nous attendons de savoir quelles sont vos propositions pour que nous puissions tendre à cet objectif.